



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CONF.53/C.3/1
21 septembre 1967

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Genève, 4-22 septembre 1967

Distr. double

RAPPORT DE LA COMMISSION III

SYSTEMES D'ECRITURE

GE.67-19261

RAPPORT DE LA COMMISSION III
SYSTEMES D'ECRIURE

Première séance, mercredi 6 septembre au matin

Le Président de la Commission III, M. H.A.G. Lewis (Royaume-Uni) a ouvert la séance en passant en revue la liste des documents à examiner, et il a proposé de distinguer quatre catégories de noms selon que leur transcription se fait à partir :

- i) d'idéogrammes;
- ii) d'un système d'écriture syllabique;
- iii) de l'alphabet latin;
- iv) d'un alphabet non latin.

Le Président a appelé l'attention sur le rapport du Groupe d'experts (E/CONF.53/L.1 et L.2), et plus spécialement sur la recommandation VII figurant dans le second de ces documents. Le Président a demandé aux représentants de noter que cette recommandation traitait à la fois de la normalisation nationale et de la transcription de noms géographiques d'un système d'écriture dans un autre, et qu'elle devait, en conséquence, être examinée par la Commission I et la Commission III. En ce qui la concernait, la Commission III discuterait les questions de translittération et de transcription; les autres problèmes seraient renvoyés, le cas échéant, à la Commission I. M. Lambert, Président de la Commission I, a accepté que les deux Commissions coordonnent leurs activités.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a appelé l'attention sur les documents E/CONF.53/L.26 et Add.1, qu'il convenait d'étudier conjointement. On a reconnu que les principes régissant la transcription d'un nom à partir d'un système d'écriture donné vers un autre n'étaient pas forcément les mêmes que pour la transcription en sens inverse. Le représentant de la Norvège a appelé l'attention sur les difficultés résultant, dans de nombreux pays, de ce que les lettres de l'alphabet latin n'ont pas partout la même valeur phonétique, et il a proposé de mettre au point, pour l'usage international, un système utilisant l'alphabet latin complété par un nombre aussi restreint que possible de signes spéciaux. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne a proposé que les nations ayant un système d'écriture en caractères non latins adoptent un système officiel de translittération et que pour une longue donnée, un seul système soit retenu. Les

représentants de l'Espagne, du Mexique, de l'Allemagne et de l'Autriche ont émis des doutes sur l'exactitude de la définition des mots "transcription" et "translittération" qui est donnée dans le document E/CONF.53/L.2. Un groupe de travail chargé de mettre au point de nouvelles définitions a été constitué, mais il a été convenu que les définitions données dans le document E/CONF.53/L.2 seraient retenues provisoirement par la Commission III pour ses travaux.

Le représentant de l'URSS a appelé l'attention sur les problèmes particuliers que pose la transcription de noms dans l'alphabet cyrillique à partir de l'alphabet latin. Le Président a proposé d'accepter un principe directeur supplémentaire selon lequel, pour déterminer la méthode de transcription des noms dans un système d'écriture donné à partir d'un autre système, le facteur décisif devait être la préférence des utilisateurs du système vers lequel se faisait la transcription.

Deuxième séance, mercredi 6 septembre après-midi

Le Président a annoncé que le Groupe de travail sur la recommandation VII se composerait des représentants de l'Iran (convocateur), des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de l'URSS, de la France, de la Libye et de l'Ethiopie.

Le représentant du Ghana a dit qu'il était en mesure d'accepter la recommandation VII et que les nombreuses langues parlées dans son pays pourraient être transcrites dans l'alphabet latin complété par quelques lettres spéciales. Le représentant de la Norvège a dit que dans son pays, les noms lapons étaient traités de façon analogue. Le Président a recommandé que l'on évite d'employer des lettres spéciales de forme peu familière. Le représentant de l'URSS a dit que dans son pays, la pratique était d'écrire les langues non russes dans l'alphabet cyrillique sans employer de lettres ou de signes spéciaux, même si cette méthode entraînait parfois une certaine perte de précision au point de vue phonétique. Les noms géographiques ne devraient pas être écrits différemment des mots ordinaires. Les représentants des Etats-Unis et du Kenya ont eux aussi désapprouvé l'utilisation de signes non familiers.

Le représentant du Royaume-Uni a souligné qu'il était possible de distinguer, pour un nom donné, une forme servant "à des fins de référence", utilisée dans la pratique, et une forme servant "à des fins d'information", donnant une précision plus grande. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a préféré pour sa part qu'on s'en tienne à une seule transcription.

Le représentant de l'URSS a dit qu'étant donné les valeurs différentes données aux lettres de l'alphabet latin dans les différents pays qui utilisent cet alphabet, son pays avait adopté, pour la version anglaise de son atlas mondial, un système de transcription des noms en caractères cyrilliques semblable à celui de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), mais avec un certain nombre de modifications.

Sur l'invitation du Président, le représentant de l'Organisation internationale de normalisation a expliqué que les systèmes adoptés par ladite organisation pour la translittération à partir des différents systèmes d'écriture ont été mis au point par accord entre les organisations nationales de normalisation et que certains de ces systèmes étaient actuellement en cours de modification. Le représentant de la France et le représentant du Royaume-Uni ont précisé que les organisations s'occupant de la normalisation dans leurs deux pays étaient des organismes privés et non des organismes officiels.

Troisième séance, mercredi 13 septembre au matin

Le Président a invité le représentant de l'Autriche à se joindre au Groupe de travail créé à la séance précédente. Il a proposé d'étudier la question de la graphie des noms empruntés à des langues non écrites et des noms des régions multilingues. Le représentant de l'URSS a dit que dans son pays, pour transcrire les noms empruntés à des langues peu connues ou non écrites, on se servait de signes diacritiques ou de l'alphabet de l'Association phonétique internationale (API). Les représentants du Ghana et du Libéria se sont eux aussi prononcés en faveur de cet alphabet, mais le représentant du Kenya a dit qu'il est parfois difficile de trouver des transpositeurs qui le connaissent. Le représentant du Cameroun a jugé qu'il valait mieux utiliser des transcriptions anglaises ou françaises, même approximatives, que d'attendre que des linguistiques spécialisés aient mis au point des systèmes plus parfaits. Le représentant des Etats-Unis a déclaré préférer la transposition directe de la langue non écrite vers celle qui est utilisée sur la carte. Le représentant de la Norvège a dit que ce qui importe avant tout c'est que le nom, une fois transcrit, puisse être reconnu par la population locale, et que les personnes qui ne le connaissaient pas auparavant puissent le prononcer de façon correcte. L'enregistrement sur bande magnétique a été utile dans le cas des

noms lapons. Le Président a déclaré que, de l'avis général, l'alphabet phonétique international pouvait rendre des services, mais que ce n'était pas la seule méthode praticable : l'alphabet d'une langue écrite apparentée pouvait servir également. Le représentant des Etats-Unis a fait observer que des magnétophones d'un format convenant pour les opérations sur le terrain pourraient n'être pas suffisamment fidèles. Le Président a ajouté qu'une autre difficulté venait de ce que la prononciation de certains noms change en cas de déclinaison.

Revenant à la question du traitement des langues dont il existe déjà une représentation graphique, le Président a demandé s'il était préférable de recourir à la transcription ou à la translittération. Le représentant des Etats-Unis a déclaré que cela dépendait de la question de savoir si la graphie à partir de laquelle les noms étaient transposés était phonétique ou non : dans le premier cas, la translittération était tout indiquée.

Le représentant de l'Autriche a suggéré que la Conférence accepte les systèmes de translittération mis au point par l'Organisation internationale de normalisation, sous réserve de modifications mineures si besoin était. Le Président, appuyé par le représentant des Etats-Unis, a dit qu'à son avis la Commission devait étudier avec soin tous les systèmes existants et formuler des recommandations adéquates dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que les systèmes de l'ISO n'étaient pas essentiellement conçus pour des géographes, mais à des fins de documentation, de bibliographie, etc., et que les adopter reviendrait simplement à ajouter un système de plus à tous ceux qui ont déjà été proposés pour chaque langue ou système d'écriture. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne a appuyé la proposition de l'Autriche. Le représentant de l'ISO s'est engagé à faire distribuer à la Commission des copies des systèmes mis au point par cette organisation pour les alphabets cyrillique, arabe et hébraïque. Il a expliqué que ces systèmes ont recueilli une large mesure d'accord international parmi les organismes membres de l'ISO, au nombre desquels figurent de nombreux utilisateurs de l'alphabet latin; cependant, ces systèmes n'ont pas été établis à l'intention spéciale des géographes et il est loisible aux pays intéressés de suggérer des modifications à leur sujet.

Quatrième séance, mercredi 13 septembre, après-midi

Poursuivant le débat relatif au système de l'ISO, le Président a fait observer que la pratique de cette organisation consistant à rechercher l'accord du pays qui utilise le système d'écriture à transcrire est en désaccord avec le principe adopté par la Commission et selon lequel le facteur décisif est la préférence du pays vers le système duquel la transcription s'effectue. Il a souligné que le système utilisé par l'ISO pour l'hébreu a trop de signes diacritiques pour convenir au travail cartographique. Le représentant de la Belgique a fait observer que le Comité international des sciences onomastiques avait proposé de créer un comité d'experts chargé de mettre au point un système uniforme de transcription vers l'alphabet latin. Le représentant de l'URSS a appelé l'attention sur le danger qu'il y avait à multiplier les systèmes et a fait observer que les systèmes de l'ISO n'étaient conçus que pour la translittération, qui déforme la prononciation dans le cas de langues dont l'écriture n'est pas phonétique. Le représentant des Etats-Unis a déclaré que l'objectif devait être de déformer les noms aussi peu que possible, qu'il s'agisse de l'orthographe ou de la prononciation.

Le représentant du Royaume-Uni a suggéré d'aborder le problème de la réduction du nombre des systèmes sur une base régionale : le système mis au point par l'ISO pour l'alphabet cyrillique est apparemment acceptable pour les pays de langue allemande, tandis que le Royaume-Uni et les Etats-Unis se sont mis d'accord sur un système qui leur est propre et qui a été largement utilisé. Le représentant du Kenya a dit que le système arrêté par l'ISO pour l'arabe semblait conçu pour concilier les formules anglaise et française. Le représentant de la France a rappelé que le rapport du Comité d'experts suggérait qu'à défaut d'accord universel entre les utilisateurs de l'alphabet latin, une uniformité partielle soit éventuellement obtenue à partir de systèmes respectivement conformes aux conventions orthographiques anglaises, françaises et espagnoles. Dans le cas de noms arabes translittérés en français, les sons qui ne peuvent pas être représentés dans la variante française de l'alphabet latin sont désignés par des signes conventionnels très connus. La question regarde en pratique le pays de langue arabe qui souhaite transposer ses noms sous une forme latinisée.

Le Président a rappelé que l'ISO était une organisation non gouvernementale et il a fait observer que ses recommandations n'étaient pas universellement acceptées par les cartographes. Des propositions de rechange devaient être formulées en vue de la mise au point d'un système unique de portée internationale, différent de celui de l'ISO, ou en faveur de systèmes fondés sur les besoins nationaux, ou encore sur un accord entre les utilisateurs de l'anglais, de l'espagnol et du français respectivement, c'est-à-dire des trois langues officielles des Nations Unies employant l'alphabet latin.

Le représentant du Royaume-Uni a rappelé que l'aspect pratique de la question devait entrer en ligne de compte. Des dizaines de milliers de noms ont été translittérés et utilisés sous forme latinisée, selon les systèmes anglais ou français, tandis qu'aucun ne l'a encore été selon les recommandations de l'ISO. Si l'on adoptait un autre système, tout ce travail serait à refaire. Il a ajouté que le Permanent Committee on Geographical Names du Royaume-Uni et le Board on Geographic Names des Etats-Unis se sont mis d'accord sur un système de translittération de l'arabe, mais que le PCGN a néanmoins accepté le système français de transposition dans l'alphabet latin pour les noms tunisiens et autres, la représentation française s'étant imposée du fait de son ancienneté.

Le représentant de la Libye a dit qu'il devrait y avoir pour tous les pays arabes un système uniforme fondé sur l'arabe classique, et qu'il ne considérerait pas le système de l'ISO comme satisfaisant à des fins géographiques. Le représentant de l'URSS a émis l'opinion que l'emploi des formules anglaise ou française de latinisation pour le système d'écriture arabe et pour certains autres pourrait constituer un stade intermédiaire utile sur la voie de la normalisation complète. De façon générale, il lui semblait indiqué que les divers pays spécifient nettement le système sur lequel ils se sont fondés pour établir leurs nomenclatures etc.

Le représentant du Mexique ayant émis l'opinion qu'un sous-comité pourrait être créé pour élaborer un système de compromis pour l'arabe, les représentants de la Libye et du Liban ont fait observer que le nombre de pays et d'organisations arabes représentés à la Conférence n'était pas suffisant pour qu'une telle

tentative ait une utilité. A la suite d'une nouvelle suggestion de la délégation du Mexique, un groupe d'étude composé des représentants des Etats-Unis, du Liban, de la Libye et du Royaume-Uni a été constitué pour élaborer une proposition qui serait soumise aux pays de la Ligue arabe en vue d'aboutir à un système unique de latinisation.

Cinquième séance, vendredi 15 septembre au matin.

Le Président a résumé les principaux points sur lesquels la Commission était parvenue à un accord à ses séances précédentes, à savoir que :

1. Les problèmes posés par le passage d'un système d'écriture A à un système d'écriture B ne sont pas les mêmes que pour le passage du système d'écriture B au système d'écriture A.
2. Pour passer d'un système d'écriture à un autre, le choix de la méthode revient finalement à la langue dans laquelle on transcrit (langue finale) et non à la langue qui est transcrite (langue initiale).
3. Il devrait être tenu compte du travail auquel le nom employé dans la langue qui est transcrite a déjà donné lieu.
4. En passant d'un système d'écriture à un autre il n'est pas possible de chercher dans tous les cas à préserver la prononciation originale.
5. Le passage d'un système d'écriture à un autre peut se faire soit en transposant directement lettre par lettre soit en traduisant les sons au moyen des lettres donnant l'équivalent dans un autre système d'écriture. En tout état de cause, la méthode retenue est déterminée par la langue dans laquelle on transcrit.
6. Les différentes prononciations des lettres de l'alphabet latin rendent très difficile un accord sur un système international unique.
7. En élaborant des systèmes de latinisation, il faudrait s'efforcer de limiter à un minimum le nombre des signes diacritiques et des lettres modifiées.

8. Lorsqu'on utilise des lettres modifiées, la modification ne devrait pas être telle qu'il soit difficile de les reconnaître ou de les associer aux lettres courantes. Il faudrait donner la plus large publicité à la valeur phonétique des lettres ainsi modifiées.
9. Les méthodes recommandées pour transcrire les langues non écrites sont, par ordre de préférence :
 - a) Enregistrement au moyen d'un système de notation phonémique;
 - b) enregistrement au moyen de l'alphabet de l'Association phonétique internationale.
 - i) par une transcription phonétique précise qui donne, si possible, les caractéristiques exactes de la langue;
 - ii) par une transcription phonétique plus lâche du nom géographique;
 - c) enregistrement dans l'alphabet d'une langue apparentée qui en possède un;
 - d) transcription directe dans un alphabet conventionnel;
 - i) par une personne qui connaît la langue,
 - ii) par une personne qui ne la connaît pas.
10. Les symboles de l'API ne seront pas employés pour inscrire les noms géographiques sur les cartes publiées. Dans les nomenclatures, les symboles de l'API ajoutés aux noms géographiques seraient utiles pour indiquer la prononciation.
11. La différence entre le système d'écriture cyrillique de l'ISO et celui de l'Académie russe a été notée et a fait l'objet d'un échange de vues.
12. La question de savoir quelle valeur attacher aux travaux déjà effectués et publiés sous forme de cartes, nomenclatures, etc. a fait l'objet d'un débat mais il n'en est sorti aucune conclusion précise.
13. Un Groupe de travail a été créé pour étudier la meilleure façon d'uniformiser le système de latinisation des caractères arabes.
14. Le Groupe d'experts a signalé dans son rapport, comme aussi certains représentants à la présente Conférence, que s'il était impossible de parvenir à une normalisation internationale définitive fondée sur un seul système, on pouvait cependant envisager une mesure intermédiaire qui consisterait à effectuer la latinisation sur la base de deux ou peut-être plusieurs langues employant l'alphabet latin.

Les principes énumérés ci-dessus n'ayant pas soulevé d'objections, ils ont été acceptés comme base de travail pour cette séance et les séances ultérieures de la Commission III.

Le Président a proposé d'examiner le point suivant de l'ordre du jour, qui avait trait à l'adoption éventuelle d'un système type pour l'écriture des noms géographiques en Iran. Une discussion s'est engagée sur la question de savoir si le principe invoqué en vue de l'adoption de ce système n'était pas en contradiction avec le principe relatif au rôle que joue la langue finale par rapport à la langue initiale. Les représentants de l'Autriche, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la Suisse sont intervenus dans le débat. Les représentants des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni ont tous deux appelé l'attention sur l'existence de très nombreuses cartes établies selon ce système.

Les représentants de l'Ethiopie et de la Thaïlande ont aussi proposé que leurs systèmes de latinisation soient acceptés aux fins d'usage international. Un très large débat s'est engagé sur le principe relatif au rôle que joue la langue finale par rapport à la langue initiale. Sont intervenus dans le débat les représentants du Cameroun, de l'URSS, de la Hongrie, de l'Autriche, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Ethiopie et de la Pologne. Des interventions des représentants de la Hongrie, de la Bulgarie, de la Pologne et de la République fédérale d'Allemagne, il convient de retenir la proposition tendant à adopter le système de l'Académie russe pour transposer le russe en caractères latins.

Le représentant du Kenya a suggéré que des discussions multilatérales se tiennent avec les pays de langue arabe pour tenter de parvenir à un système satisfaisant de latinisation.

Le représentant du Liban s'est déclaré favorable à l'adoption du système de translittération des noms géographiques employé en Iran, sous réserve qu'il n'engage pas l'ensemble des pays arabes. Le représentant de la Libye a adopté la même position. Le Président a donné l'assurance aux représentants du Liban et de la Libye qu'il n'était pas question de prendre un tel engagement, et il a proposé de renvoyer ces questions à la Commission permanente des Nations Unies si elle vient à être créée.

Sixième séance, mardi 19 septembre au matin

Le Président a ouvert le débat sur le projet de résolution distribué à la séance précédente qui était signé par les représentants de l'Autriche, du Danemark, de la Finlande, de la Hongrie, du Kenya, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne, de la Suède, de la Suisse et d'un certain nombre d'autres pays. Il a rappelé que si le but final était d'élaborer un système unique de transcription en caractères latins, le rapport des experts envisageait cependant la possibilité de se limiter d'abord à trois systèmes distincts, anglais, français et espagnol, à titre d'étape intermédiaire. Il n'était pas bien sûr du sens qu'il fallait donner à l'expression "à des fins internationales" dans le projet de résolution, et il a suggéré de laisser provisoirement ce point de côté. Il a appelé l'attention sur le paragraphe 11, alinéas f) et g), et le paragraphe 12 du document E/CONF.53/L.1, qui se rapportent à ces questions.

Le représentant de la Norvège a dit qu'à son avis le projet de résolution ne demandait pas l'adoption immédiate d'un système fondé sur l'alphabet latin, mais simplement que des efforts soient faits dans ce sens. Le représentant de l'Espagne a estimé que la forme espagnole de l'alphabet latin convenait pour transcrire la plupart des sons exprimés par la graphie cyrillique. Le représentant de l'Autriche a dit que depuis une centaine d'années environ les érudits d'Europe centrale et orientale utilisaient pour le cyrillique un système fondé sur les formes tchèque ou croate de l'alphabet latin; ce système ressemblait fort au système de l'ISO et à celui qu'emploient l'Union soviétique et les pays d'Europe orientale dans les feuilles de la Carte internationale du monde au 1/2.500.000 qu'ils publient. En outre, l'ISO a publié au début de 1967 une version révisée de son système, qui le rapproche encore davantage du système soviétique. Ce système révisé comporte en même temps une série de variantes permises qui donnent presque entièrement satisfaction aux utilisateurs anglais de l'alphabet latin.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a souligné que la Commission n'avait pas le temps de discuter des détails de tous les systèmes existants. Il faudrait les comparer d'une manière approfondie et sans préjugés; par ailleurs, le système arrêté par l'ISO pour le cyrillique a été appliqué sur une très petite échelle à côté du système BGN/PCGN qui depuis 24 ans a servi pour des centaines de milliers de noms géographiques.

Le représentant de la Norvège a estimé que la Commission ne devait pas trop s'attacher à ce qui a été fait dans le passé mais devait se tourner vers l'avenir. Le représentant de l'Espagne a dit que son pays aurait du mal à abandonner des noms consacrés, mais il a reconnu que le but final était de ramener, à un triangle, et ensuite à un cercle, le "pentagone" linguistique des Nations Unies.

Le représentant de l'Autriche a exprimé l'avis que l'on devrait utiliser le même système pour la documentation que pour la cartographie. Chaque pays est en droit de préserver son système propre pour l'utiliser sur le plan national en même temps que le système international que l'on espère créer. Interrogé par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, il a dit que le système BGN/PCGN ne convient pas, à son avis, à des fins internationales parce qu'il est trop exclusivement fondé sur l'usage anglais. Le Président a souligné que le système de l'ISO ne pourrait être considéré que comme relativement acceptable pour les utilisateurs anglais si l'on adoptait la série de variantes dont il a été question.

Le représentant de l'URSS, appuyé par le Président, a exprimé l'avis qu'il serait utile que des consultations s'engagent sur une base régionale entre experts. Le représentant du Royaume-Uni a signalé une autre source de divergences entre le système de l'ISO et le système soviétique, à savoir que le premier système donne une translittération directe de l'ukrainien et du biélorusse en caractères latins, tandis qu'en Union soviétique les noms de ces langues sont transposés d'abord en russe, puis en caractères latins. Il a été également soutenu, au nom du Royaume-Uni, que la normalisation ne devrait pas heurter les habitudes linguistiques de ceux qui parlent les principales langues du monde.

Septième séance, mercredi 20 septembre au matin

Le débat sur le projet de résolution relatif à l'adoption d'un système unique de latinisation des noms à partir d'écritures n'utilisant pas l'alphabet latin s'est poursuivi. Des amendements ont été proposés par les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Le représentant du Royaume-Uni a été d'avis que le projet de résolution révisé ne tenait toujours pas suffisamment compte de la diversité des formes de l'alphabet latin, et que le texte devait en être rédigé

de façon moins catégorique pour éviter de susciter de faux espoirs en matière d'uniformisation. Le représentant de la Norvège a dit qu'il était par contre nécessaire de rendre compte en termes encourageants des résultats atteints par la Conférence. Le représentant de l'URSS a dit que l'adoption d'un système d'alphabet latin unique représentait un idéal à longue échéance et qu'en attendant il était nécessaire de proposer des adaptations pour chaque pays utilisant l'alphabet latin. L'observateur du Bureau hydrographique international a dit que les responsables dudit Bureau préconisaient depuis quelques années l'adoption de systèmes uniformes de latinisation (E/CONF.53/L.54). Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a souligné que les noms géographiques n'étaient pas la propriété exclusive des experts et qu'ils étaient en quelque sorte du domaine public mondial; la Conférence devait tenir compte de ce fait si elle ne voulait pas que ses travaux soient sans rapport avec la réalité. Le représentant des Pays-Bas s'est engagé à apporter au projet de résolution de nouveaux amendements qui tiendraient compte des vues exprimées.

La Commission a examiné les projets de résolution concernant : a) le maintien, dans les cartes, des accents et signes analogues nécessaires à la lecture exacte des noms français, espagnols, portugais et autres; b) la transcription de noms à partir de l'arabe classique.

La Commission a ensuite examiné la proposition du représentant de l'Iran tendant à faire adopter comme système type de latinisation des noms géographiques de l'Iran le système utilisé officiellement dans ce pays. Cette proposition a été adoptée sans opposition.

La Commission a ensuite adopté, à l'unanimité, en tant que système type pour l'écriture des noms géographiques de la Thaïlande, le système exposé dans le document E/CONF.53/L.20.

Le représentant de la Chine a fait une déclaration sur la méthode de latinisation appliquée dans son pays, méthode qui est fondée sur le système Wade-Giles. Le représentant de la Hongrie a suggéré que l'on prenne également en considération le système mis au point en Chine continentale. Le représentant de la Chine a fait remarquer que les autorités de la Chine continentale avaient cessé d'utiliser ce système et se servaient de plus en plus du système Wade-Giles modifié. Il a

en outre rappelé que son gouvernement représentait la Chine aux Nations Unies et était membre permanent du Conseil de sécurité. A la suggestion du représentant de la Roumanie, appuyé par les représentants de la Hongrie, de la Pologne et de l'Autriche, il a été décidé de renvoyer la question devant la Commission permanente des Nations Unies pour les noms géographiques, dont la création était envisagée.

Le représentant du Libéria a soulevé la question de la latinisation des noms appartenant aux langues africaines qui ont un système d'écriture syllabique, ainsi que la question de la prononciation exacte des noms africains. Le Président a invité les représentants des Etats directement intéressés à mettre au point un projet de résolution.

Le Président a porté à l'attention de la Commission un projet de résolution soumis par le représentant du Saint-Siège et faisant ressortir la nécessité, pour les chercheurs et autres savants intéressés, de tenir compte des éléments historiques, culturels et autres qui s'attachent aux noms de lieux.

Huitième séance, jeudi 21 septembre au matin

Le Président a présenté le projet de rapport de la Commission III et demandé aux représentants d'indiquer les corrections et amendements à y apporter.

Le Président a dit qu'il avait reçu du représentant de l'Autriche, ainsi que d'autres représentants, des mémoires exprimant les vues des délégations intéressées sur les questions qui n'ont pas été débattues au cours de la Conférence. Etant donné que, faute de temps, il n'était pas possible d'en poursuivre la discussion au cours de la présente session, le Président a demandé que lesdits mémoires lui soient adressés en sa qualité de président de la Commission III, afin qu'il puisse les transmettre pour décision à la Commission permanente d'experts des noms géographiques des Nations Unies.

Le Président, se référant aux deux définitions des mots "translittération" et "transcription" qui avaient été distribuées[¶], et entre lesquelles la Commission devait choisir, a proposé que la question soit renvoyée à la Commission permanente des noms géographiques des Nations Unies, pour qu'elle tranche en dernier ressort. Cette proposition a été acceptée. Le représentant du Mexique a rappelé à la Conférence qu'en espagnol, la signification des deux mots est exactement l'inverse de l'anglais.

¶ Voir annexe.

Le Président s'est engagé à saisir la Commission permanente de cette question et des points de vue exprimés par d'autres représentants.

Le Président a appelé l'attention sur le projet de recommandation soumis par le représentant du Saint-Siège et présenté comme thème de discussion à la séance précédente. Il a dit qu'à son avis la question était du ressort de la Commission I. Le Président de la Commission I a partagé cet avis. Il a été décidé que le Saint-Siège soumettrait un mémoire au Président de la Commission I, qui le transmettrait à la Commission permanente d'experts si la recommandation sur le traitement des noms géographiques au bureau ne réglait pas les points en question.

Les deux versions distinctes d'une résolution sur la latinisation des noms thais ont été examinées, et un texte unique a été approuvé.

Les projets de résolution 1 et 2 ont été adoptés sans changement.

Les deux versions distinctes d'une résolution sur la latinisation des noms persans ont été discutées, et un texte unique a été approuvé.

La résolution 4 a été adoptée sans amendement.

La délégation de Chypre a reconnu qu'en principe cette résolution était applicable au grec, mais en l'absence de délégation grecque, la question a été renvoyée à la Commission permanente d'experts des noms géographiques des Nations Unies.

Un texte révisé de la résolution 5 sur la latinisation des noms éthiopiens a été adopté.

La résolution 8 a été adoptée sans amendement, sous réserve que la rédaction en soit éventuellement améliorée par la Commission permanente d'experts des noms géographiques des Nations Unies.

Une recommandation relative à la latinisation des noms chinois a été adoptée.

La troisième version de la recommandation relative au point 11, complétée sur un point d'importance secondaire, a été adoptée.

Le projet de résolution concernant les problèmes qui se posent pour les langages non écrits d'Afrique, présenté par le représentant du Libéria, a été adopté.

Ces résolutions sont publiées sous la cote E/CONF.53/2/Add.3.

Le Président a regretté qu'il soit impossible, faute de temps, d'examiner une recommandation du représentant du Cambodge concernant la latinisation des noms géographiques cambodgiens; ce projet de recommandation serait transmis pour décision à la Commission permanente d'experts des noms géographiques des Nations Unies.

Le Président a remercié les délégations de leur participation aux travaux de la Commission III et a déclaré la session close.

ANNEXE

DEFINITION A

La TRANSLITTERATION est une méthode consistant à transposer les noms d'une langue dans une autre langue en représentant régulièrement une lettre particulière ou tout autre signe graphique de la langue originale par la même lettre ou la même combinaison de lettres dans la deuxième langue. Contrairement à la transcription, elle est généralement réversible.

La TRANSCRIPTION est une méthode consistant à transposer les noms d'une langue dans une autre, langue en représentant le son de chaque nom aussi exactement que possible dans la graphie de la deuxième langue.

DEFINITION B

La TRANSLITTERATION et la TRANSCRIPTION sont des moyens de transposer les noms d'une langue dans une autre langue.

La TRANSLITTERATION utilise les lettres d'un système phonétique conventionnel et elle est réversible. La TRANSCRIPTION utilise les lettres de la deuxième langue, qui conservent leur valeur phonétique habituelle.